

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux – OPERATEURS / ENCADRANTS

7 heures
continu, alternance
Sur devis
Sécurité

Pour qui ?

Encadrants et opérateurs de chantier

prérequis :

Avoir 18 ans

Objectif :

L'arrêté du 22 Décembre 2015 prévoit que, dès le 1er Janvier 2018, les intervenants en préparation ou exécution des travaux à proximité des réseaux soient soumis à l'obligation de disposer d'une AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Lieu de la formation :

Mallemort (13)

Programme de la formation

Procédures RESPONSABLE DE PROJET avant les chantiers :

- Demande de travaux
- Analyse des réponses – IC – Cartographie
- Clauses dans les marchés et DCE
- Marquage – Piquetage
- Compétences des personnels

- Cartographie

Procédures EXECUTANTS avant les chantiers :

- DICT
- Analyse des réponses, du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du guide technique
- Lecture des indices et affleurements
- Travaux sans tranchée

Au cours du chantier :

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantier

Conditions tarifaires :

Adaptées au nombre de stagiaires



Ecole de la Construction et des Infrastructures et Réseaux

CFTP Emile PICO – Pont Royal – 13370 MALLEMORT - Tél. : 04 90 59 42 05 / Fax : 04 90 59 15 81

cftp.tp-paca.fr / info@poleformation-tp.fr

N° d'existence 93 13 000 38 13 – Siret : 782 738 306 00011 – Code APE : 8559A – N° TVA

Intracommunautaire : FR 33 782 738 306